



**Conseil Communautaire**  
**15 novembre 2018**  
**Tavaux – 18h30**

## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 53  
Nombre de procurations : 12  
Nombre de votants : 65  
Date de la convocation : 07 novembre 2018  
Date de publication : 23 novembre 2018

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, P. Verne, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, J. Gruet, P. Jaboviste, N. Jeannet, S. Kayi, I. Mangin, S. Marchand, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, F. David, J. Regard, C. Francois, M. Boué, J.M Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet.

**Délégués absents ayant donné procuration :**  
P. Blanchet à J. Thurel, A. Albertini à M. Giniès, M. Berthaud à J.P Fichère, J.P Cuinet à J. Gruet, C. Demortier à C. Bourgeois-République, D. Germond à J.M Sermier, I. Girod à P. Jaboviste, P. Jobez à N. Jeannet, J.P Lefèvre à J.B Gagnoux, C. Nonnotte-Bouton à I. Mangin, P. Roche à S. Marchand, F. Macard à J.L Croiserat.

**Délégués absents non suppléés et non représentés :**  
G. Fumey, D. Michaud, J.C Lab, A. Hamdaoui, S. Hédin, J. Péchinot, E. Schlegel, I. Voutquenne, L. Bernier, J. Lombard, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot, E. Saget, G. Fernoux-Coutenet, V. Chevriaud, G. Coutrot, R. Curly, J. Lagnien.

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

N°GD 150/18

#### **Objet**

Projet de regroupement du siège de la Ligue de Football Bourgogne/Franche-Comté

#### **Secrétaire de séance**

Pierre PONARD

#### **Rapporteur :**

Stéphane CHAMPANHET

Suite à la fusion des deux ligues de Bourgogne et de Franche-Comté intervenue en 2017, la Ligue Régionale de Football Bourgogne/Franche-Comté souhaite regrouper l'ensemble de ses activités sur un site unique, dans le cadre d'un projet de dynamisation de ses activités.

Actuellement, la Ligue possède des locaux dans plusieurs lieux de la Bourgogne et de la Franche-Comté, à savoir :

- Son siège administratif à Montchanin (71)
- Un centre technique à Grandvillars (90)
- Son siège social et le pôle espoirs à Dijon (21)
- Une antenne technique à Montbéliard (25)

Un appel à candidature a été publié par la Ligue début 2018 à destination des collectivités souhaitant se porter candidate pour héberger l'ensemble de ses activités sur leur territoire.

Sur la base du cahier des charges transmis par la Ligue de Football, la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ont lancé une réflexion commune pour la recherche d'un emplacement en capacité de répondre à ses exigences. Le site de Crissey (terrains de sports, château et emplacement des anciennes serres municipales) semblerait convenir, afin d'y intégrer l'ensemble des activités nécessaires au bon fonctionnement de la Ligue. Ce lieu constitue également un emplacement idéal au regard des demandes d'hébergement, de la proximité des installations sportives et des établissements scolaires (collèges et lycées), de son accessibilité et de son environnement.

Après une visite du site par les membres du Conseil d'Administration de la Ligue de Football le 24 septembre 2018, Dole a été retenue comme un des deux projets potentiels (avec Dijon), lors de l'assemblée générale de la Ligue qui s'est tenue le 20 octobre 2018. La Ligue se prononcera définitivement sur le choix du site retenu lors de l'assemblée générale du 28 février 2019.

Il convient maintenant de poursuivre le montage du dossier, en réalisant une étude de faisabilité technico-économique, qui précisera la nature et le montant des investissements nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi que le montage juridique et financier du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe de la candidature de Dole pour l'implantation du siège de la Ligue de Football Bourgogne/Franche-Comté,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les études et démarches nécessaires au montage du projet et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à Tavaux  
Le 15 novembre 2018  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle Sports
- Trésorerie Principale